



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade  
23350 LA CELLETTE  
Tél : 05-55-80-62-97  
mairielacellette@orange.fr

Accusé de réception en préfecture  
023-212304109-20240426-DEL2024-021-AI  
Date de télétransmission : 29/04/2024  
Date de réception préfecture : 29/04/2024

**DELIBERATION N° 2024-021 EN DATE DU 26 AVRIL 2024 PORTANT SUR LA  
DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE s'est réuni le vendredi 26 Avril deux mille Vingt-quatre à dix-neuf heures selon convocation du lundi 22 avril deux mille vingt-Quatre, en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

**Présents** : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Philippe BALLET, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES.

**Absents** : M. Jean-Paul BIGNET, Mme France FORTANIER

**Pouvoirs** : M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX, Mme France FORTANIER à Mme Annie WYBRECHT

**Secrétaire de séance** : M. CHAUMETTE Raymond a été élu secrétaire de séance, Conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire, informe le conseil municipal, que suite à la délégation de maîtrise d'ouvrage au SIAEP des Moutiers pour l'interconnexion, il convient d'effectuer une décision modificative pour le financement de 2024.

Section Investissement Budget Eau et Assainissement		Dépenses		Recettes		Observations
Compte	Libelle	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	
2315	Installation matériel et outillage techniques	4 000.00				
213	Construction		4 000.00			
2315-041	Installation matériel et outillage techniques	12 384.00				
131-041	Subvention			12 384.00		
	<b>Total</b>	<b>16 384.00</b>	<b>4 000.00</b>	<b>12 384.00</b>		<b>Equilibre</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL de LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la décision modificative proposée ci-dessus

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	2	8	10	10	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collec

Affiché le :  
M. Raymond CHAUMETTE

Le secrétaire de Séance

La Cellette, le 26 avril 2024  
M. Camille CARCAT



Le Maire